

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur André Paquet, conseiller siège no 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Est absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1

Constat du quorum, à 19 h 35, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 35.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 160-19

Monsieur Bruno Robichaud propose l'adoption de l'ordre du jour du 4 novembre 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption des procès-verbaux des 9 septembre, 7 octobre et 21 octobre 2019
Résolution 161-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019;

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Première période réservée à l'assistance

Monsieur Gilbert Otis est présent à la séance et il fait la demande aux membres du conseil s'il est possible d'ouvrir le 9^e Rang Ouest sur une distance d'environ 4.5 km jusqu'au 1^{er} décembre et que le 1^{er} avril, le chemin soit réouvert au lieu du 1^{er} mai pour une question d'assurance avec son érablière.

Les membres du conseil prennent la proposition en délibéré. Une réponse sera donnée à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Administration générale

Augmentation salariale – employés municipaux **Résolution 162-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'accorder une augmentation salariale de 1,9 % au 1^{er} janvier 2020 aux employés permanents comptant plus d'une année de service à la municipalité et de procéder à cette inscription sur la liste des salaires 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Autorisation poste canada – Rachel Poirier

Il est convenu que Madame Rachel Poirier puisse prendre le courrier pour la Municipalité. La Directrice générale préparera le document en conséquence.

Autorisation de signature de divers documents par la directrice générale **Résolution 163-19**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, que la Directrice générale et secrétaire-trésorière puisse signer tout document nécessaire pour et au nom de la municipalité.

Entre autres pour :

- Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
- L'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- La Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)
- La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- L'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
- Hydro-Québec
- Registraire des Entreprises
- Caisse Desjardins – comité Comité des Naissances

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Calendrier des séances ordinaires et des séances de travail 2020 **Résolution 164-19**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal 2020, tel que proposé ci-dessous.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil municipal 2020

Prenez avis que lors de la réunion ordinaire tenue le 4 novembre 2019, le conseil municipal, par sa résolution 165-19, a adopté le calendrier suivant visant à établir la date des séances ordinaires pour l'année 2020 qui se tiendront au sous-sol du bureau municipal (situé au 18, avenue du Centenaire) :

MOIS	DATE	HEURE
Janvier	Lundi, 13 janvier 2020	19 h 30
Février	Lundi, 3 février 2020	19 h 30
Mars	Lundi, 2 mars 2020	19 h 30
Avril	Lundi, 6 avril 2020	19 h 30
Mai	Lundi, 4 mai 2020	19 h 30
Juin	Lundi, 1 ^{er} juin 2020	19 h 30
Juillet	Lundi, 6 juillet 2020	19 h 30
Août	Lundi, 3 août 2020	19 h 30
Septembre	Mardi, 8 septembre 2020	19 h 30
Octobre	Lundi, 5 octobre 2020	19 h 30
Novembre	Lundi, 2 novembre 2020	19 h 30
Décembre	Lundi, 7 décembre 2020	19 h 30

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, d'adopter le calendrier des séances de travail 2020 tel que proposé.

PRÉPARATION DE LA SÉANCE DE:		DATE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL	HEURE
JANVIER	LUNDI	06-janv-2020	19 H 30
JANVIER	LUNDI	27-janv-2020	19 H 30
FÉVRIER	LUNDI	24-févr-2020	19 H 30
MARS	LUNDI	30-mars-2020	19 H 30
AVRIL	LUNDI	27-avr-2020	19 H 30
MAI	LUNDI	25-mai-2020	19 H 30
JUIN	LUNDI	29-juin-2020	19 H 30
JUILLET	LUNDI	27-juil-2020	19 H 30
AOÛT	LUNDI	31-août-2020	19 H 30
SEPTEMBRE	LUNDI	28-sept-2020	19 H 30
OCTOBRE	LUNDI	26-oct-2020	19 H 30
NOVEMBRE	LUNDI	30-nov-2020	19 H 30

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Formation sécurité civile
Résolution 165-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que Mesdames Martine Côté et Anick Lavoie ainsi que Messieurs Martin Carrier et Bruno Robichaud participent à la journée de formation sécurité civile qui se tiendra le 19 novembre 2019 de 8 h 30 à 16 h 30 à la salle de formation de la caserne d'Amqui.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Journée municipale 2019
Résolution 166-19

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de procéder à la préparation de la journée municipale 2019.

Monsieur le Maire a préparé un discours, l'ordre du jour et un mot pour présenter le bénévole de l'année.

Un goûter sera préparé et deux plaques seront commandées chez Trophée Olympique de Mont-Joli pour souligner la personnalité de l'année 2019 ainsi qu'une personne très impliquée dans sa communauté qui a pris sa retraite.

Licence supplémentaire pg

Une demande a été faite pour l'installation du logiciel PGMÉGAGEST sur un portable. Nous attendons de savoir le coût de la licence.

Sécurité publique

Transports

Hygiène du milieu

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

Demande de dérogation mineure
Résolution 167-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase accepte la demande de dérogation mineure DPDRL190049 faite par Madame Monique Gendron pour la propriété de Monsieur Albert Gendron et acceptée par la résolution no 19-11 de la Corporation de Développement et d'Urbanisme le 17 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Projet Télus 2020 tour cellulaire
Résolution 168-19

- | | |
|------------------------|---|
| Considérant que | Ce nouveau système d'antenne a pour objectif d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de Saint-Damase, notamment sur la route 297. |
| Considérant que | La tour sera construite conformément aux exigences de Transports Canada. |
| Considérant que | Télus confirme que le système d'antennes respectera les meilleures pratiques reconnues en ingénierie et en construction. |
| Considérant que | Télus confirme que l'installation ne nécessite pas d'évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE), que ce n'est pas un projet désigné et qu'elle n'est pas située sur un territoire domaniale. |
| En conséquence | Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, qu'en vue d'améliorer le réseau sans fil à Saint-Damase, Télus procède au déploiement d'une tour de type monopole en acier de 30 mètres. L'équipement nécessaire au fonctionnement du |

site sera entreposé dans la centrale téléphonique existante de Télusise au 22, avenue du Centenaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Projet d'acte de vente CSMM

Ayant reçu le projet de vente de la CSMM, les membres du conseil mandatent la Directrice générale afin de faire vérifier ledit projet par un avocat ou un notaire et de leur en faire le résumé lors de la prochaine séance de travail.

Loisirs et culture

Soumission polisseuse neuve **Résolution 169-19**

Pour l'achat d'une polisseuse neuve pour l'entretien des planchers du Centre communautaire, le conseil a reçu les soumissions suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ➤ Distributions Jacques Cartier inc. : | 1 148.60 \$ (taxes incluses) |
| ➤ Dickner inc. : | 2 378.97 \$ (taxes incluses) |
| ➤ Les Produits Sanitaires Lépine : | 1 356.05 \$ (taxes non incluses) |

Par conséquent, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Distributions Jacques Cartier inc. au montant de 1 148.60 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Suivi et mandat

Comité et développement

La Corporation de développement et d'urbanisme (CDU) demande une collecte supplémentaire des gros rebus en automne à partir de 2020. Monsieur le Maire en fera la demande lors de la prochaine séance à la MRC.

Voirie d'été

Monsieur Omer Gauthier demande de déboucher la calvette. Cette calvette se trouvant sur son lot, le long du chemin et les castors ayant fait un barrage, l'eau monte sur le chemin du lot de Monsieur Gauthier.

Une demande sera faite à Monsieur Sylvain D'Astous afin qu'il essaie de déboucher la calvette à l'aide d'un tronc d'arbre et ainsi qu'à Monsieur René Turcotte pour la fabrication et la pose d'un grillage sur la calvette afin de bloquer l'accès aux castors.

Centre communautaire

La Directrice générale est mandatée pour appeler Plomberie Lefrançois à Matane car la robinetterie du bar est endommagée et aussi pour demander l'installation de valves anti-retour sur l'eau chaude.

Une rampe a été brisée lors d'une réservation antérieure et Monsieur René Turcotte serait en mesure de pouvoir la réparer.

Association sportive

Il faudra ouvrir un poste pour les loisirs et pour un préposé à la patinoire. À cet effet, Monsieur Mathieu Morin, coordonnateur en loisirs intermunicipal enverra un publipostage aux citoyens.

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Projets d'investissement

Autorisation paiement des décomptes #1 et définitif – pavage rue du Centenaire **Résolution 170-19**

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 12 810,90 \$.

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'autoriser le paiement du décompte définitif au montant de 711,72 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Présentation et adoption des comptes du mois **Résolution 171-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses d'octobre 2019, annexé au présent procès-verbal, au montant de 78 825.43 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Varia

Croix et panneau entrée

Un appel a été fait chez André Roy électrique concernant les lampadaires dont les ampoules sont brûlées, soit à l'entrée du Rang 8, au 42 du Centenaire, au 361 de l'Église, sur la croix et aussi sur le panneau d'accueil.

Réunion du conseil de la MRC du 23 octobre 2019

Monsieur Martin Carrier fait un résumé de la réunion du conseil de la MRC qui s'est tenue le 23 octobre 2019.

Deuxième période réservée à l'assistance

Levée de la séance
Résolution 172-19

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 21 h 56.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Anick Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire